



Un titre de séjour après un post doctoral

Par **azaz96**, le **20/09/2008** à **18:33**

Bonjour

Après avoir eu une thèse, j'ai fait un post doctoral. pendant un an, maintenant mon titre de séjour vas être terminer à la fin de septembre, et je suis en train de chercher un travail. ma question est, est-ce que j'ai le droit d'obtenir un recipie (ou un titre de séjour pour une période précise) jusque que je trouve un travail.

merci

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **15:01**

Bonjour

vous devez demander un changement de statut dans les deux mois avant l'expiration de votre titre de séjour temporaire.

La préfecture peut vous refuser ce droit.

Par conséquent il vous appartient de trouver au plus vite un contrat de travail. A défaut votre titre de séjour vous sera retiré et vous devrez quitter le territoire.

Restant à votre disposition.